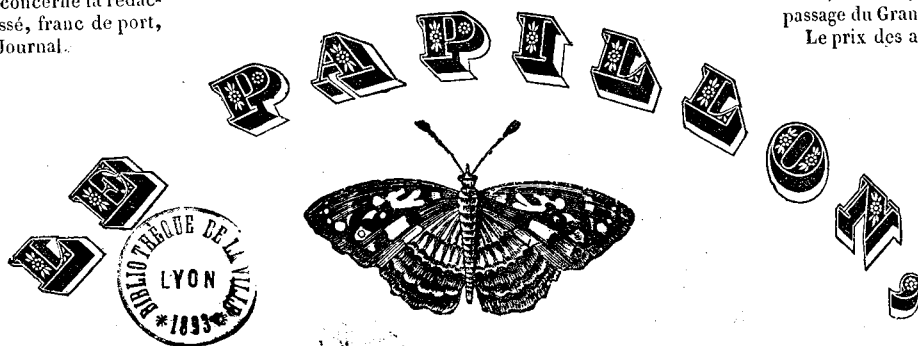


Ce Journal paraît les Jeudis et Dimanches. Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est de 6 fr. pour trois mois, 11 fr. pour six mois, 20 fr. pour l'année, et de 1 fr. de plus par trimestre pour les départements. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé, franc de port, à l'imprimerie du Journal.

3^{me} ANNÉE.

On s'abonne au bureau du Journal, chez L. Boitel, imprimeur, quai Saint-Antoine, n. 56; M^{mes} Gœury et Durval, place des Célestins; Louis Babeuf, rue Saint-Dominique, n. 2; Bohaire, libraire, rue Puits-Gaillot, n. 9; Bouton, cabinet littéraire, passage du Grand-Théâtre.

Le prix des annonces est de 15 c.



JOURNAL DE L'ENTR'ACTE.

Littérature, Arts, Poésie, Nouvelles, Théâtres, Modes, Annonces.

Encore un article à prendre à rebours.

Puisque vous le voulez, je vais changer de style.
Je le déclare donc : Feytaud est un Derville.
Jo. Bard comme un phénix en nos ans apparut.
Montherot écrit mieux que Grégoire et Du Lut.
Léon a ses ballets traînant toute la terre,
Voit des flots d'amateurs bouillonner au parterre.
Galois est un auteur en douceurs tout confit.
Payan (1) parle de tout hors de — de quoi ? — suffit.

Nous connaissons une feuille qui monopolise l'esprit et le bon goût, et qui a mille raisons pour ne trouver aux autres ni bon goût ni esprit.

Chacun a nommé le *Journal du Commerce*.

Nous donnerons aujourd'hui une nouvelle preuve de l'atticisme de sa rédaction et des formes polies de son style. Il fait les réflexions suivantes sur les querelles littéraires du *Papillon* et de *l'Épingle* :

« Ces feuilles mortes-nées, dit-il, s'amuse à faire, en vrai banquistes littéraires, la parade pour tâcher d'amener quelques curieux; ils ressemblent à ces sorts et à ces poissardes qui s'engueulaient (2) dimanche, etc.

(1) Directeur de la REVUE DE LYON, résumé des journaux de Paris et des départements.

(2) On voit que nous connaissons mieux notre Vadé que le JOURNAL DU COMMERCE; car nous rétablissons S'ENGUELAIENT qu'il écrit, lui, S'ENGUELAIENT; deux fautes dans un mot.

Libre à eux de se couvrir de boue s'ils ne s'amusaient à nous envoyer les éclaboussures, etc., etc. »

Comme cela sent bien son terroir! et qu'il est vrai de dire que le *Journal du Commerce* sait sa langue! Que c'est délicat de pensée et d'expression! que ce mot *engueuler* est de bonne compagnie! Le *Journal du Commerce* a bien raison de dire que nous employons le langage des Halles.

Ah! mon pauvre ami Feytaud, vous seriez-vous douté de celle-là! Il paraît que nous avons fait de fortes études sur le catéchisme poissard. Ah! le *Journal du Commerce* nous donne une fameuse leçon. Ayez la bonté de me dire, dans votre prochain numéro, s'il est bien vrai que vous soyez couvert de boue pour vous être frotté à moi. J'en serais au désespoir, et je vous conseillerais de ne vous plus mesurer qu'avec le *Journal du Commerce*; vous n'auriez pas sans doute ce danger à courir; car le *Journal du Commerce* a sa réputation faite; le *Journal du Commerce* a été, est et sera toujours blanc comme neige; un chacun le sait.

Puisque j'y suis, je vous prie de m'expliquer la pointe que vous avez voulu faire sur mon nom. Vous dites à ce sujet que le tout est de s'entendre; mais il faut commencer par être intelligible, et vous ne l'êtes guère, parole d'honneur.

M. F. Z. C. me charge de le rappeler à votre souve-

nir ; il n'a pas ri du calembourg à son adresse ; vous êtes cependant bien risible quand vous vous en mêlez.

Adieu ; mes complimens à tous vos collaborateurs.

LLAC.

GYMNASE LYONNAIS.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M^{me} BRUNET.

En vérité, M^{me} Brunet, vous avez eu là une excellente idée d'appeler à votre aide le répertoire et les artistes du Grand-Théâtre. Vous savez votre public lyonnais et vous avez compris tout ce qu'il y aurait de puissance attractive dans la promesse d'un plaisir au rabais, dans l'annonce d'un spectacle à 50 p. 0/10 au-dessous du cours. Aussi aviez-vous réuni, à miracle, la foule des curiosités retardataires, attirées par le désir de voir ou d'entendre, *la Passion secrète*, *le Chalet*, *l'Arbre de Belzébulh*, comédie, opéra, ballet, le tout à moitié du prix ordinaire. Recevez donc nos félicitations, M^{me} Brunet, et nos remerciemens aussi de ce que vous avez fait notre tâche de critique si légère en ce jour.

Si notre mémoire nous sert bien, il n'est sorte d'éloges que *la Passion secrète* n'ait valus à son auteur ; qu'il nous soit donc permis d'exprimer ici notre opinion personnelle sur le mérite d'un ouvrage qui ne justifie pas, selon nous, la réputation que les journaux de Paris lui ont faite. Disons-le tout d'abord : nous avons eu peine à reconnaître le génie de M. Scribe dans *la Passion secrète*. Ce n'est pas que cette petite histoire, tout invraisemblable qu'elle puisse être, ne soit conduite avec beaucoup d'art : ce n'est pas que l'esprit n'y abonde, que l'intérêt n'y soit habilement ménagé ; mais cette M^{me} Dulistel qui vole sa sœur et son domestique ; cette femme jeune et belle, avec un amour au cœur, faisant marché de sa personne, au jour de sa ruine ; ce mari, tout absorbé dans ses calculs de bourse, alors qu'à deux pas de lui, sa femme trafique de son déshonneur ; ce valet, familier jusqu'à l'insolence, colportant ses bavardages d'antichambre jus qu'au milieu du salon de ses maîtres ; y a-t-il en tout cela, je le demande, le sujet d'une haute comédie ? Et que pouvait M. Scribe lui-même avec de tels élémens ?

Nous n'avons rien à dire du *Chalet*, si ce n'est que le public du Gymnase, si peu dilettante qu'il soit, a fait le plus gracieux accueil à M^{me} Derancourt.

L'Arbre de Belzébulh n'a pas eu à souffrir de sa transplantation sur notre seconde scène. Il y avait bien ça et là quelques intelligences paresseuses, assez disposées à nier l'enchaînement logique des diverses parties du poème ; mais, s'il en était autrement, à quoi servirait, je vous prie, le programme explicatif qui se vend dans la salle ?

CARL.

Hector de Saveuse ou *Une nuit à Chartres en 1417*, pièce du terroir en 3 actes, *la prison d'Edimbourg*, musique de Carafa, et un ballet nouveau, *l'Île de Robinson* ; telle est la composition de la prochaine représentation à bénéfice. Le nom seul de la bénéficiaire, M^{me} Derancourt, suffirait pour que la chambrée fut complète, et voilà qu'à un nom aimé se joint un attrayant spectacle.

PHÉNOMÈNE LITTÉRAIRE.

LE DRAPEAU TRICOLORE de Châlons, journal CONSTITUTIONNEL et TRÈS-CONSTITUTIONNEL comme on va le voir, publié à la date du 11 mars 1833, un article que nous nous faisons un devoir de reproduire dans nos colonnes ; il est ainsi conçu :

Variétés.

« *L'espace et le temps nous manquent pour imprimer un logogriphe d'une trentaine de vers qui nous est adressé un peu tard.* »

Excellent DRAPEAU TRICOLORE ! quel sublime respect il porte aux lecteurs de son endroit ! L'espace et le temps lui manquent pour imprimer un logogriphe (oui un logogriphe) d'une trentaine de vers, plus ou moins ; et cet intéressant journal à qui l'espace, sans parler du reste, manquait aussi un certain jour (1) POUR UNE ÉTUDE APPROFONDIE EN FAIT D'ART COMME EN FAIT D'HISTOIRE, ce journal veut au moins donner un avant-goût de ce magnifique poème de trente vers, appelé logogriphe, aux littérateurs de Châlons. Et qui sait ? peut-être sans la publication de cet important et heureux avertissement, quelque métromane de Saône-et-Loire, ne voyant pas dans la feuille aussi constitutionnelle qu'artistique, ou la charade, ou l'énigme, ou le logogriphe obligés et formant la partie la plus brillante de sa rédaction, eût épouvanté Châlons et l'Europe d'un nouveau suicide pour cause littéraire. Grâce à la précaution du DRAPEAU TRICOLORE, la littérature n'aura perdu personne, et nos lecteurs auront gagné un nouvel et prodigieux article.

Le hasard nous a jeté sous les yeux une pièce de vers inédite du chevalier Joseph Bard. — Nous ne voulons pas jouir seuls de notre *bonne fortune*.

A MARIA.

Intimité.

Étais-tu là, dis-moi, belle et douce sylphide,
Errante sous les murs de ta haute bastide,
Pour contempler le ciel, les monts aux flancs chenus :
Ou pour attendre, là, sur un lit d'amarante
Qu'un ange aux ailes d'or t'emportât dans sa tente,
A des rivages inconnus ?

Révais-tu, Maria, dans un sublime rêve
Aux golfes du mystère où la foi nous élève,

(1) Feuilleton du 7 mars.

Ou comptais-tu les lys effeuillés sous tes doigts,
 Dans ce soir que guidé par un ami fidèle,
 Mon œil brun rencontrant ta timide prunelle,
 Te vit pour la première fois?

Je te vis, te revis et te revois encore;
 Tel qu'un ophir tombé des écrins de l'aurore,
 Tu parus sur la route où je portais mes pas;
 Et dès lors, en tous lieux, ta gracieuse image
 Me suit, passe et repasse, ainsi qu'un blanc nuage,
 Qu'on voit et qu'on ne touche pas.

Eh! oui, tu vins à moi sur ces nobles ruines,
 Vieux témoins de la gloire et des splendeurs latines;
 Le ciment des Césars s'adoucit dans ta main,
 Ta main que je trouvais et si fraîche et si tendre...
 Tu le pressais encor, quand nous crâmes entendre
 Soupirer l'ombre d'un romain.

Quand des jours écoulés je remuais la poudre,
 Quand pensif et distrait, je cherchais à résoudre
 Quelque antique problème, en te sentant vers moi,
 J'assiégeais les débris épars dans la campagne,
 Et pourtant, le dirai-je?... ô ma jeune compagne,
 Toute ma Rome — c'était toi.

Toi que je ne connus un instant sur la terre
 Que pour savoir combien j'y vivais solitaire,
 Sans rencontrer un cœur qui battit vers mon cœur,
 Une âme qui comprit ce que comprend mon âme,
 Une foi rayonnant sous un voile de femme,
 Dans la simplesse et la candeur.

Puisque ce luth poudreux répond à mon délire,
 As-tu donc effleuré les cordes de ma lyre,
 Quand tu vis quatre vers éclore sous mes doigts?
 Cette harpe qui, neuve, exhala ma tristesse,
 Une brise des cieux tout le jour la caresse;...
 Serait-ce l'écho de ta voix?

Il me suit, Maria, sous le ciel de Provence,
 Ce souvenir d'amour, de paix et d'innocence
 Que tu laissas tomber sur le barde sans nom:
 Partout, vers le rescif d'où je crois voir le monde,
 Vers les bords que la mer a blanchis de son onde,
 Il agrandit mon horizon.

Il se berce avec moi, quand une humble nacelle
 Livre aux vagues d'azur ma vie ardente et frêle:
 Si je presse une fleur, il me serre la main,
 Il est sous l'olivier qui me prête son ombre,

Si la route est poudreuse et si le jour est sombre,
 Seul il éclaire mon chemin.

Cythises, grenadiers, belles rives d'Hyère,
 Délicieux côteaux inondés de lumière,
 Parlez, quand je foulais votre odorant gazon,
 Quand j'admirais ces fruits apportés d'Hespérie,
 Qui, dans tous vos jardins ont une autre patrie,
 Ne murmurais-je pas un nom?....

— Maria, Maria, quelle douce harmonie,
 Dans ce nom chaste et pur que mon âme attendrie
 Répète à chaque instant comme un hymne d'amour!
 Serait-il ici-bas un emblème, un mystère?

— Ah! celle qui reçoit les larmes de la terre

Le porte au céleste séjour!

Hyères (Var), août 1833.

Joseph BARD.

DE L'ORIGINE DES BALS MASQUÉS.

Les fêtes Saturnales, chez les Romains, avaient tant de rapport avec la licence de notre carnaval, qu'on ne peut pas douter que ce soit de là que le bal masqué tire son origine.

Tite-Live nous apprend que les fêtes saturnales furent célébrées à Rome pour la première fois, sous le consulat de Sempronius et de Mincius, et que Janus, premier roi d'Italie (2922 du monde), en fut l'inventeur, par rapport au temps de l'âge d'or, en l'honneur du règne de Saturne, pendant lequel temps, tous les peuples vivaient dans une indépendance absolue: cette fête se célébrait encore sous le règne d'Auguste, dans les mois de décembre, pendant huit ou dix jours seulement.

Mais depuis Auguste, l'empereur Tibère voulant réformer le luxe de Rome et les fêtes licencieuses qu'on y célébrait de son temps, abolit entre autres celles des saturnales, où il se commettait des crimes effroyables pendant la nuit, dans les lieux souterrains faits exprès pour cette cérémonie.

Cependant les Romains ne voulant pas perdre entièrement l'usage de leurs plaisirs pendant ce temps de réjouissance, s'avisèrent d'inventer des mascarades nocturnes; chacun allait déguisé chez ses amis, où il y avait festin ou assemblée: d'autres couraient les rues la nuit et le jour, ainsi qu'il est rapporté dans Pétrone, au sujet de Néron qui se plaisait à insulter les passans. Mais plus tard, on inventa des bals nocturnes, où l'on n'entraît que masqué après minuit.

« On sait, dit Bossuet dans son histoire générale de la danse sacrée et profane, qu'il n'est pas permis de dé-

masquer du masque au bal, quel qu'il soit : ce qui fait connaître que ceux qui ont établi le bal masqué, n'ont pas manqué d'y joindre quelques préceptes et des règles pour y conserver un ordre convenable aux mœurs de la nation.

« Le masque a même la liberté de prendre la reine du bal pour danser, quand ce serait une personne du sang, quoique non masquée, comme je l'ai vu arriver dans un bal que le roi donnait à Versailles, par un masque, déguisé en paralytique, et enveloppé d'une vieille couverture, qui eut la hardiesse d'aller prendre M^{me} la Duchesse de Bourgogne; elle eut aussi la complaisance de l'accepter pour ne pas rompre l'ordre du bal : on sut depuis que ce masque n'était qu'un simple officier de la cour; cependant il n'en fut point blâmé, parce que c'est une licence que le bal masqué autorise.

« L'entrée du bal doit être libre à tous les masques pendant le carnaval, surtout après minuit. L'usage que les grands seigneurs ont pris, depuis quelque temps, de ne laisser entrer les masques que par billets, est contraire à la liberté publique et à l'institution des bals masqués, parce que le plaisir du déguisement consiste à n'être point connu, et d'y entrer aussi librement qu'au bal magnifique, que feu Monsieur donnait au Palais Royal, où tout Paris se faisait un plaisir d'aller superbement masqué; outre que les rafraichissemens y étaient en abondance, il y avait cinq ou six bandes de violons, distribués dans les appartemens.

« Je me souviens, à propos de la liberté de l'entrée du bal, pendant le carnaval, d'un incident qui arriva au roi, chez M. le président de N...., qui donnait un bal dans le cul-de-sac de la rue des Blancs-Manteaux, au sujet du mariage d'un de ses fils, il y a cinquante ans.

« Le roi, qui se plaisait quelquefois de courir le bal incognito, fut à celui du président de N...., avec un cortège de trois carrossées de dames et de seigneurs de la cour, toute la livrée était en surtout gris, pour n'être pas reconnue. Mais les suisses, qui avaient ordre de ne laisser entrer les masques que par billet, refusèrent l'entrée à la bande du roi, quoiqu'il fût une heure après minuit. Sur ce refus, il ordonna de mettre le feu à la porte; aussitôt la livrée alla chercher une douzaine de fagots chez le premier fruitier, que l'on dressa contre la grande porte, et que l'on alluma avec des flambeaux. Les suisses épouvantés de cette hardiesse, allèrent en avertir M. de N...., qui ne balança pas de dire aux suisses d'ouvrir toutes les portes, se doutant bien qu'il fallait que ce fût des personnes de première qualité pour faire une action si hardie; tout le cortège entra dans la cour et l'on vit paraître dans le bal une bande de douze masques magnifiquement parés, avec une infinité de grisons masqués, tenant un flambeau d'une main et l'épée de l'autre; de sorte que cela imprima le respect à toute l'assemblée. M. de Louvois, qui était de la troupe du roi,

tira M. de N.... à part, et s'étant démasqué, lui dit qu'il était le moindre de la compagnie.

« C'en fut assez pour obliger M. de N.... à réparer la faute; il fit apporter de grands bassins de confitures sèches et de dragées; mais M^{lle} de Montpensier, qui dansait dans ce temps, donna un coup de pied dans un des bassins, qui le fit sauter en l'air.

« Cette action alarma encore M. N....; mais le mal n'alla pas plus loin par la prudence du roi, qui calma le ressentiment des princes et des princesses du refus de l'entrée du bal, de sorte qu'ils sortirent sans se faire connaître, après avoir dansé autant qu'ils le voulurent.

« Le fait fut rapporté au dîner du roi et de la reine-mère, par des gens qui ignoraient que le roi eût été de la partie; ils approuvèrent l'action des masques, et dirent qu'il fallait que les entrées d'un bal masqué fussent libres aux masques dans le temps du carnaval, après minuit, et que si l'on ne voulait se soumettre, il ne fallait pas en donner du tout. Cette décision a passé comme une espèce de loi.»

Il y a apparence que l'usage des bals masqués, pendant le carnaval, est aussi ancien en France que l'établissement de la monarchie, et que nous le tenons des Romains, qui ont gouverné les Gaules jusqu'à l'an 420; mais l'on peut dire que la magnificence des bals masqués n'a jamais été plus grande que sous le règne de Louis XIV, où le luxe en toutes choses fut poussé au dernier degré; c'est pourquoi, à cette époque, on vit des princes étrangers et des ambassadeurs, donner des bals masqués qui coûtaient jusqu'à dix ou douze mille écus.

Après la mort de Louis XIV, toute la cour s'étant concentrée à Paris, le régent permit d'établir un bal public dans la salle de l'Opéra, trois fois la semaine, pendant le cours du carnaval, en payant un écu de cent sous pour l'entrée de chaque masque, de l'un et de l'autre sexe : « Comme la salle est ornée superbement, dit un com-
« temporain, avec une nombreuse symphonie, et que
« l'ordre y est fort bien observé, outre la défense du
« port d'armes aux masques, ce divertissement s'est
« trouvé si fort au goût du public et des étrangers, que
« chaque jour de bal a produit jusqu'à mille écus à ceux
« qui en ont le privilège. » De ce bal est né le bal de l'Opéra qui est encore dans nos mœurs aujourd'hui.



COUPS D'AILE.

« Les lots malheureux échus cette nuit au bal du Grand Théâtre, s'est trouvé celui-ci : un abonnement au *Journal du Commerce*, avec ce nota bene : On n'est pas tenu de le lire.

— Le *Journal du Commerce* demande un professeur de civilité et de bon goût. Il y a urgence.

— Le *Journal du Commerce* s'est déguisé mercredi en poissarde. Tout le monde l'a reconnu; il parlait son langage ordinaire.